

Daniel GARRIGUE
Député de la Dordogne

Bergerac, le 11/10/2010

Madame Fadela AMARA
Secrétaire d'Etat chargée de
la Politique de la Ville
3 Place de Fontenoy
75572 PARIS CEDEX 07

N. REF. : DG/SG/10-640-1
EDUCATION FORMATION/

OBJET : expérience de busing à Bergerac.

Madame la Ministre,

En 1996, en tant que maire de Bergerac, j'avais engagé avec le soutien de l'Education nationale, l'expérience du busing à Bergerac pour lutter contre la ghettoïsation des élèves du quartier de La Catte.

Après la fermeture de l'école de Caville, la répartition des élèves dans les différents établissements de la ville s'était faite en concertation avec les familles, avec pour contrepartie le transport gratuit de ces enfants et l'aide aux devoirs.

A la rentrée des classes 2010, la nouvelle municipalité a pris prétexte de la mise en œuvre du programme ANRU pour décider unilatéralement de mettre fin à l'organisation des transports. Cette décision n'a donné lieu à aucune analyse de fond. Or, les familles ayant été relogées dans un périmètre très proche de leur ancien domicile, les écoles qui accueillent les enfants sont très distantes. Il n'y a eu d'autre part aucune concertation avec les familles qui ont été placées devant le fait accompli. Elles se trouvent de ce fait confrontées à de graves difficultés pour assurer les trajets.

Les seules solutions qu'elles ont trouvées sont :

- Le bus de ville qui passe à 7 heures 10 : très tôt pour des enfants de 7 ans qui doivent de fait se lever à 6 heures, pas de surveillance dans le bus, des enfants déjà oubliés plusieurs fois devant l'école, le coût du transport,
- Le covoiturage : tous les parents n'ont pas de véhicule, ou n'ont pas le permis de conduire, certaines mamans prennent en charge jusqu'à six enfants dans un véhicule sans pouvoir respecter les règles de sécurité,
- L'accompagnement à pied : au minimum deux kilomètres pour chaque trajet, soit environ 45 mn exposés au problème des intempéries, sans compter que les mamans peuvent avoir des petits à laisser en maternelle dans le quartier Nord, et des plus grands à accompagner à la même heure dans un autre établissement,

- Pour accompagner leurs enfants, certains parents ont dû faire aménager leurs horaires, ou perdent des heures de travail, voire ont perdu les contrats qu'ils obtenaient pour des travaux saisonniers qui exigent d'être disponibles au pied levé.

La suppression du busing entraîne une grande fatigue pour les enfants, et des coûts cumulés de transport, de garderie du matin, de cantine (pour certaines familles il s'agit de 40 € par jour).

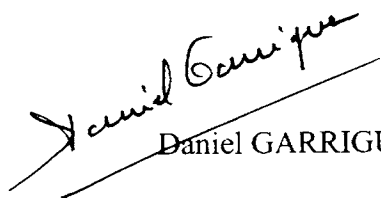
L'un des risques serait de réaffecter les enfants au nombre de 77 dans les deux établissements les plus proches, ce qui reconstituerait le problème de ghettoïsation. On note, du reste, que les enfants se regroupent de nouveau et que la mixité recherchée disparaît. L'aide au devoir n'est plus assurée, ce qui retire encore des chances à ces enfants dont les parents ne peuvent pas forcément suivre le travail.

Je reste comme vous persuadé que la solution du busing est un élément de la réussite de l'intégration de ces familles.

Je sais que vous vous intéressez de près à ce type d'expérience, et que votre ministère a financé l'expérimentation d'Asnières. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir examiner si une aide financière peut être envisagée pour permettre le rétablissement du service tel qu'il avait été mis en place (deux bus et des mamans accompagnatrices).

Je me tiens à votre disposition et je vous remercie de l'intérêt que vous pourrez porter à ce dossier et vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

et de mes sentiments respectueux et cordiaux,


Daniel GARRIGUE.